

Annexe V :

Annexe V a

Académie de

Session

Établissement de formation

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL LOGISTIQUE
Grille d'évaluation de l'épreuve écrite et pratique E32
CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À
CONDUCTEUR PORTÉ

NOM :	Prénom :
-------	----------

Phase 1 : Test : Questions à choix multiples	Durée : 20 minutes	
Date de réalisation	Observations	Note A
___ / ___ / _____		/ 20
Phase 2 : Conduite des chariots automoteurs à conducteur porté	Durée : 60 minutes	
Date de réalisation	Observations	Note B
Catégorie 1 : 15 minutes		
___ / ___ / _____		/ 20
Catégorie 3 : 25 minutes		
___ / ___ / _____		/ 30
Catégorie 5 : 20 minutes		
___ / ___ / _____		/ 30
Total = Note A + Note B ⇒		/ 100
En aucun cas la note ne doit être communiquée au candidat		/20

Phase 1 : Nom du professeur ou formateur	Signature
Phase 2 : Nom du professeur ou formateur	Signature
Observations justifiant la note totale :	

Conduite de chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 m <i>catégorie 1</i>				Durée : 15 minutes	
Prendre en charge un chariot automoteur		NA	A	Observations	Note B1
Procéder aux vérifications extérieures					/ 02 0,5 point par compétence acquise
Procéder à la maintenance de premier niveau					
S'installer au poste de travail					
Mettre le chariot en état opérationnel					
Conduire en sécurité un chariot automoteur		NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite et en courbe (slalom, virage en S) en marche avant et arrière					/ 08 1 point par compétence acquise
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite et en courbe					
Circuler avec maîtrise sur différents types et configurations de sol					
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation : sols, charges, virages, environnement					
Se positionner correctement face à un emplacement					
Surveiller son environnement					
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail					
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore					
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur		NA	A	Observations	Note B3
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)					/ 08 2 points par compétence acquise
Respecter les emplacements au sol lors des déposes					
Effectuer ou simuler le chargement ou déchargement d'un camion (ou remorque) par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)					
Respecter les consignes données					
Immobiliser un chariot automoteur		NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot					/ 02 0,5 point par compétence acquise
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement					
Retirer les clés ou annuler le code lors de l'«abandon du chariot»					
Signaler les anomalies éventuelles					
<p>NA : Non Acquis A : Acquis</p> <p>Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇨</p>					/ 20

Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg <i>Catégorie 3</i>				Durée : 25 minutes	
Prendre en charge un chariot automoteur		NA	A	Observations	Note B1

Procéder aux vérifications extérieures				/02,5 0,5 point par compétence acquise
Vérifier les niveaux				
Procéder à la maintenance de premier niveau				
S'installer au poste de travail				
Mettre le chariot en état opérationnel				
Conduire en sécurité un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite en marche avant et arrière				/11 1 point par compétence acquise
Circuler à vide en courbe en marche avant et arrière				
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite				
Circuler chargé en marche avant et arrière en courbe				
Circuler avec maîtrise sur différents types et configurations de sol				
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation (charges, virages, environnement...)				
Circuler avec les fourches à bonne hauteur (environ. 15 cm)				
Se positionner correctement face à un emplacement				
Regarder à l'arrière avant de reculer				
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail				
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore				
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B3
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)				/ 14 2 points par compétence acquise
Adapter l'écartement des fourches à la charge à manutentionner				
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser au cours des prises et déposes				
Charger ou décharger un camion ou une remorque par le côté				
Effectuer le stockage et le déstockage de charges à différentes hauteurs dans un palettier				
Gerber et/ou dégerber en pile				
Manipuler une charge longue ou pondéreuse				
Immobiliser un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot				/ 02,5 0,5 point par compétence acquise
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser				
Retirer les clés ou annuler le code lors de l'«abandon du chariot»				
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement				
Signaler les anomalies éventuelles				
Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇨				/ 30

NA : Non Acquis A : Acquis

Chariot élévateur à mât rétractable, levée minimum 6 m	Catégorie 5	Durée : 20 minutes
---	--------------------	---------------------------

Prendre en charge un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B1
Procéder aux vérifications extérieures				/02,5 0,5 point par compétence acquise
Vérifier les niveaux				
Procéder à la maintenance de premier niveau				
S'installer au poste de travail				
Mettre le chariot en état opérationnel				
Conduire en sécurité un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B2
Circuler à vide en ligne droite en marche avant et arrière				/15 1,5 point par compétence acquise
Circuler à vide en courbe en marche avant et arrière				
Circuler chargé en marche avant et arrière en ligne droite				
Circuler chargé en marche avant et arrière en courbe				
Circuler avec les fourches à bonne hauteur (env. 15 cm)				
Se positionner correctement face à un emplacement				
Utiliser judicieusement l'avertisseur sonore				
Être attentif à son environnement lors de la circulation et des manipulations				
Respecter les règles de sécurité et les consignes de travail				
Adapter sa vitesse aux conditions de circulation (sols, charges, virages, environnement...)				
Lever en sécurité une charge avec un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B3
Décider de la faisabilité (vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée)				/ 10 2 points par compétence acquise
Adapter l'écartement des fourches à la charge à manutentionner				
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser au cours des prises et déposes				
Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à une hauteur minimale de 6 m				
Gerber et dégerber en pile dans un espace restreint				
Immobiliser un chariot automoteur	NA	A	Observations	Note B4
Poser, dans tous les cas, les fourches au sol avant de descendre du chariot				/ 02,5 0,5 point par compétence acquise
Mettre l'engin au point mort et l'immobiliser				
Retirer les clés ou annuler le code lors de l'«abandon du chariot»				
Appliquer les règles et consignes liées au stationnement				
Signaler les anomalies éventuelles				

NA : Non Acquis A : Acquis

Note B = B1 + B2 + B3 + B4 ⇔

/ 30

Annexe V b

**ATTESTATION
CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS
AUTOMOTEURS**



L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

FORMATION

Le(s) **formateur(s)**, certifié(nt) que M _____ a suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Catégories de formations	Visa du ou des formateur(s)
Formation théorique	
Formation pratique chariot catégorie 1	
Formation pratique chariot catégorie 3	
Formation pratique chariot catégorie 5	

	Date :
Cachet de l'établissement d'évaluation	Nom et visa du chef d'établissement

ATTESTATION ^{1 et 2}
CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS AUTOMOTEURS
DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

*Photo du
titulaire
de
l'attestation*

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

FORMATION

Le(s) **formateur(s)**, certifié(nt) que M a suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Catégories de formations	Visa du ou des formateur(s)
Formation théorique	
Formation pratique chariot catégorie 1	
Formation pratique chariot catégorie 3	
Formation pratique chariot catégorie 5	

	Date :
Cachet de l'établissement d'évaluation	Nom et visa du chef d'établissement

ÉVALUATION

L(es) **évaluateur(s)**, après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques, certifié(nt) que M a subi les tests théorique et pratique(s), pour l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Tests		Résultats	Visa évaluateur(s)
Dates	Catégories ³		
	Test théorique		
	Chariot de catégorie 1		
	Chariot de catégorie 3		
	Chariot de catégorie 5		

¹ Cette attestation dispense du CACES correspondant durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme.

² Attestation à remettre avec le relevé de notes si le candidat est déclaré ADMIS.

³ cf. Recommandation 389 de la CNAMTS - http://www.inrs.fr/htm/caces_certificat Aptitude la conduite en securite.htmlf

	Date :
Cachet de l'établissement d'évaluation	Nom et visa du chef d'établissement

CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

Application des textes en vigueur

CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

En application des textes en vigueur

A – Lors des périodes de formation en milieu professionnel :

Cas n° 1 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire, est titulaire d'un certificat d'aptitude à la conduite des engins en sécurité (CACES) (**)

Le chef d'entreprise peut l'autoriser, par écrit, à conduire :

1. au vu de l'autorisation médicale établie par le médecin (*),
2. au vu du CACES (**),
3. à la condition d'avoir porté à sa connaissance les contraintes particulières des lieux où il doit circuler.

Cas n° 2 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire, a plus de 18 ans et n'est pas titulaire du CACES (**)

Le chef d'entreprise peut l'autoriser, par écrit, à conduire :

1. au vu de l'autorisation médicale établie par le médecin (*),
2. en s'étant assuré que la formation théorique a bien été dispensée préalablement,
3. ***en confiant l'élève ou l'apprenti ou le stagiaire à un tuteur ou à un maître d'apprentissage qui devra agir en formateur et être présent lors de chaque utilisation par l'élève ou le salarié de l'engin ou des engins prévus,***
4. à la condition d'avoir porté à sa connaissance les contraintes particulières des lieux où il doit circuler.

Cas n° 3 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire, a moins de 18 ans, et n'est pas titulaire du CACES (**)

Le chef d'entreprise peut l'autoriser, par écrit, à conduire :

1. au vu de l'autorisation médicale établie par le médecin (*),
2. au vu de la dérogation écrite accordée par l'Inspecteur du Travail, **pour les engins désignés,**
3. en s'étant assuré que la formation théorique a bien été dispensée préalablement,
4. ***en confiant l'élève ou l'apprenti ou le stagiaire à un tuteur ou à un maître d'apprentissage qui devra agir en formateur et être présent lors de chaque utilisation par l'élève ou le salarié de l'engin ou des engins prévus,***
5. à la condition d'avoir porté à sa connaissance les contraintes particulières des lieux où il doit circuler.


B – En établissement de formation :

Cas n° 1 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire (***) est titulaire du CACES (**)

Le chef d'établissement peut l'autoriser, par écrit, à conduire :


1. au vu de l'autorisation médicale établie par le médecin (*),
2. au vu du CACES (**),
3. à la condition d'avoir porté à sa connaissance les contraintes particulières des lieux où il doit circuler.


Cas n° 2 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire (***) a plus de 18 ans et n'est pas titulaire du CACES (**)

 Après accord du médecin (*),

⇒ l'élève ou l'apprenti ou le stagiaire (***) peut conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté uniquement dans le cadre d'exercices de formation **sous la surveillance constante du professeur ou formateur et à condition que la formation théorique ait été dispensée préalablement.**

Cas n° 3 : L'élève ou l'apprenti ou le stagiaire (***) a moins de 18 ans, et n'est pas titulaire du CACES (**)

 Après accord du médecin (*),

 Après avis favorable, écrit, de l'Inspecteur du Travail **pour les engins désignés, sur le site prévu** à cet effet,

⇒ l'élève ou l'apprenti ou le stagiaire (***) peut conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté uniquement dans le cadre d'exercices de formation **sous la surveillance constante du professeur ou formateur et à condition que la formation théorique ait été dispensée préalablement**

(*) *médecin scolaire* : pour les élèves relevant du statut scolaire,
médecin du travail : pour les autres candidats

(**) CACES concernant les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté n° 1, 3 et n° 5
ou

l'un des diplômes suivants :

- CAP Agent d'entreposage et de messagerie
- CAP Vendeur - magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles
- BEP Logistique et commercialisation

(***) stagiaire : formation continue, contrat de qualification...

Le candidat qui obtient le baccalauréat professionnel *logistique* est dispensé des C.A.C.E.S. (catégories 1, 3 et 5) pendant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme sous réserve qu'il produise l'attestation de formation et d'évaluation correspondante.